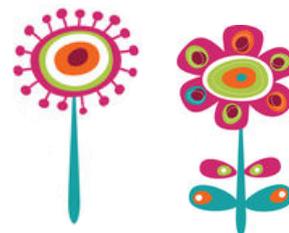




Charte Ecole-famille Ecole des Fleurs de Janneyrias



Préambule

Vous accompagnez votre enfant depuis sa naissance dans ses premiers apprentissages. C'est à présent dans une confiance réciproque que nous (famille et école) allons ensemble l'aider à être élève. L'épanouissement de votre enfant dépend largement de la qualité du dialogue entre les enseignants et les familles.

3

Cette charte s'appuie sur les trois règles d'or de l'école :

- je me respecte et je respecte les autres
- je participe au climat d'apprentissage
- je respecte notre espace de vie et de travail

Nous partageons un objectif commun : la réussite des élèves

- Les enseignants informent les parents sur les programmes scolaires, les objectifs d'apprentissage poursuivis, les modalités d'évaluation des acquis et expliquent les règles de vie à l'école.
- Les enseignants communiquent les résultats scolaires des élèves à leurs parents. Les parents peuvent apporter aux enseignants les explications ou les informations qu'ils pensent utiles pour aider leurs enfants à mieux apprendre.
- Les enseignants et les parents essaient de définir ensemble les moyens et les voies de progrès auxquels chacun, dans son domaine, peut contribuer. Ils recherchent ensemble les solutions et les parcours les mieux adaptés à la situation scolaire des élèves et à leurs capacités.
- Le conseil des maîtres s'emploie à proposer aux parents, les solutions les plus adaptées, à l'orientation de leurs enfants, dans la poursuite de leur parcours scolaire.
- Les enseignants reçoivent les parents qui en font la demande, selon les disponibilités et les contraintes de chacun.
- Les rencontres parents-enseignants ont un objectif précis et se déroulent durant un temps donné. Les parents se rendent à l'invitation sollicitée par les enseignants. Les situations d'élèves ne sont jamais évoquées au portail, ni devant la classe.
- Les formes de la communication sont adaptées à la nature des informations à transmettre et aux possibilités de réception des messages par les parents ou les enseignants (réunion, entretien, carnet de liaison, messagerie électronique, communication téléphonique, éducartable). La communication respecte les jours d'école.
- Parents et enseignants gardent confidentielles les informations échangées au sujet des élèves concernés.
- Toutes les informations écrites sur les élèves disponibles à l'école sont connues des parents.

Nous nous respectons mutuellement en toutes circonstances

- Les parents soutiennent, auprès de leurs enfants, l'autorité des enseignants et les valeurs de l'école, rappelées par les trois règles d'or.
- Les parents respectent le professionnalisme des enseignants, qui font l'objet d'une évaluation par les corps d'inspection et ne font pas prévaloir de choix personnels en matière pédagogique auprès des enseignants.
- En cas de rupture du dialogue, les parents et les enseignants acceptent le recours d'un médiateur : (directeur d'école, conseiller pédagogique, médiateur académique, représentant de parents d'élèves, Inspecteur de l'Éducation Nationale) afin de renouer le contact.